

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 12 octobre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-010-14490/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Syndikat des Mômes pour la réalisation du festival Oh La là - Approbation d'une convention - MGDIS n°2937  
69594**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine permet à Aix-Marseille-Provence de devenir une des premières métropoles disposant d'une compétence culturelle spécifique avec une priorité donnée à la mise en réseau des structures culturelles et au rayonnement de son territoire. A ce titre, la Métropole peut coordonner et structurer, accompagner et soutenir des initiatives participant à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain.

L'association Le Syndikat Des Mômes, créée en 1998 a pour mission de développer tout type d'expression artistique et dans ce cadre elle propose un accompagnement logistique à des structures privées ou publiques. Depuis 2017 elle organise un festival de spectacle vivant et d'éveil à l'art au mois de novembre en partenariat avec la ville de Gardanne. Spécifiquement dédié au très jeune public (0-6 ans) et à leurs familles il propose une programmation de qualité et variée : marionnette, musique, théâtre, conte, danse.

Lors de la précédente édition 9 spectacles (18 représentations), 1 sieste musicale, 1 espace ludique et d'éveil, 1 séance de lecture et comptine ont été proposés et ont réuni 2000 personnes du tout public et scolaires.

En 2023 l'association propose de renouveler son action en organisant le festival OH LA LA, du 6 novembre au 8 décembre 2023 à Gardanne, en investissant tous les lieux de la petite enfance : médiathèque, crèches, écoles maternelles, cinéma, ludothèque.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 18 800 €.

Pour le renouvellement de cette action, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 9 000 € (n°MGDIS 00002937), la Métropole propose d'attribuer une subvention de 9 000€ soit 47.82 % de l'action pour la réalisation de ce projet sur le territoire métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020

- portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier.

**Où le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir cette association

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée à l'association Syndikat Des Mômes une subvention de fonctionnement spécifique de 9 000 euros pour la réalisation de son action sur le territoire métropolitain au titre de l'année 2023.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention annuelle d'objectifs pour l'année 2023 ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal de la Métropole en section de fonctionnement chapitre 65, nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON